

RÉGIME SIMPLIFIÉ

AVIS D'ACOMPTE

Jours et heures de réception **LUNDI AU VENDREDI 8H45-12H ET 13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS**
TEL. SIE : 03 22 46 84 58 TEL. IFU : 03 22 46 84 58

Adresse du service
où cet avis d'acompte
doit être déposé
au plus tard le

21
DEC.

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
D'AMIENS NORD-EST
1/3 RUE PIERRE ROLLIN
80023 AMIENS CEDEX 3



8342031441 0001

eco'pli 63 AUVERGNE PIC 28.11.12 C1096D

SARL AIRLITEC
88 RUE JEAN JAURES
80470 DREUIL LES AMIENS

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

143839

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	CDI	Code Service	Régime
800 02 00	3 14968	27	50	651	ST
F R 3 6 5 1 4 4 8 8 1 0 5 0 0 0 1 6					
Numéro de TVA intracommunautaire					
N° d'identification de l'établissement (SIRET)					

La charte du contribuable :
des relations entre l'administration fiscale et le contribuable
basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr
et auprès de votre service des impôts.

ACOMPTE DU DECEMBRE 2012 EXIGIBLE LE 21/12/2012

MONTANT A PAYER EN EUROS : 1.305,00

DONT TVA *Vous n'avez pas d'acompte de TVA à payer pendant l'exercice en cours lorsque le montant de la TVA due pour l'exercice précédent, avant déduction de la TVA relative aux immobilisations (ligne 57 de la déclaration CA12/CA12E), est inférieur à 1000 €. Dans ce cas, renvoyez l'avis complété de la mention « Dispense de paiement ».*

À PAYER
1 305,00

DONT TAXES ASSIMILÉES

DÉTAILS DES TAXES ASSIMILÉES CODE

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : 04/12/12
Téléphone

Signature :

[Signature]

Somme :

Date :

N° PEC

N° d'opération

Date de réception

Paiement par virement bancaire :
Paiement par imputation* :

* (joindre l'imprimé n°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)

• Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ;
l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Si vous êtes en droit de moduler le montant attendu, remplissez la déclaration de suspension ou de modulation figurant au dos.

*payé par chèque
LCL 3200283*